

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 février 2011**

Décision n° **B-2011-2078**

commune (s) : Meyzieu

objet : Acquisition de 2 parcelles de terrain situées rue des Mimosas lieu-dit Le Carreau à Meyzieu et appartenant à l'association syndicale des propriétaires du domaine de la Combe aux Loups

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 31 janvier 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mercredi 9 février 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G..

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Barral), Daclin, Arrue (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Bernard R. (pouvoir à Mme Gelas), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Blein).

Absents non excusés : MM. Sécheresse, Lebuhotel, Sangalli.

Bureau du 7 février 2011**Décision n° B-2011-2078**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Acquisition de 2 parcelles de terrain situées rue des Mimosas lieu-dit Le Carreau à Meyzieu et appartenant à l'association syndicale des propriétaires du domaine de la Combe aux Loups**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 26 janvier 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine de Lyon se propose d'acquérir 2 parcelles de terrain situées lieu-dit Le Carreau rue des Mimosas à Meyzieu et appartenant à l'association syndicale des propriétaires du domaine de la Combe aux Loups.

Il s'agit de 2 parcelles de terrain nu cadastrées sous les numéros 240 et 241 de la section DT pour une superficie respective de 209 mètres carrés et 290 mètres carrés, à usage de placettes, ouvertes au domaine public.

Aux termes du compromis, l'association syndicale des propriétaires du domaine de la Combe aux Loups céderait gratuitement ces terrains à la Communauté urbaine.

La Communauté urbaine procédera à ses frais aux travaux de réfection des 2 placettes pour un montant total de 30 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, à titre gratuit, de 2 parcelles de terrain nu à usage de placettes, cadastrées sous les numéros 240 et 241 de la section DT, pour une superficie totale de 499 mètres carrés, situées rue des Mimosas, lieu-dit Le Carreau à Meyzieu et appartenant à l'association syndicale des propriétaires du domaine de la Combe aux Loups, destinées à être intégrées au domaine public de voirie.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale C1 - Développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, individualisée sur l'opération n° 1629, le 10 janvier 2011 pour la somme de 1 000 000 €.

4° - Cette acquisition gratuite fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes : compte 132 800 - fonction 822.

5° - Le montant de 500 € à payer, au titre des frais estimés d'acte notarié, sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 211 200 - fonction 822.

6° - Le montant des travaux estimés à 30 000 € TTC sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 615 238 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 9 février 2011.